L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. E. DUVERGÉ.
E. DUVERGÉ. S. HARDY.
N° 28, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 29 NOVEMBRE.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, voir la 3me page.

Annexion des Iles Sandwich.

On sait de Washington, sous la date du 14 courant, que le gouvernement attend incessamment de la part des autorités des îles Sandwich la proposition officielle d'annexer l'archipel aux Etats-Unis. On sait déjà que tous les membres du cabinet hawaïen, moins un, M. Wylie, sont en faveur du projet. La lettre de M. Severance, notre consul dans les îles Sandwich, a été approuvée par M. Pierce. Le président déclare que M. Severance, bien qu'il n'ait pas d'instructions formelles, a exprimé les vues de l'administration.

Il est certain que le gouvernement américain accueillera avec faveur toute proposition d'annexion qui lui viendra de cabinet hawaïen, et que si la mesure se réalise, les îles Sandwich seront immédiatement érigées en territoire. Le président abordera ce sujet dans son message. Quant aux objections que l'absorption de l'archipel pourrait rencontrer de la part de la France et de l'Angleterre, les Etats-Unis n'ont pas, je crois, à s'en préoccuper, car le droit des îles Sandwich à se fondre dans le souveraineté de la république américaine est trop décidé pour qu'une puissance quelconque songe sérieusement à le leur contester.

Il faut savoir en outre une grande extension de territoire est un danger. Nous sommes sous un merveilleux de ce côté. Ce n'est pas l'étendue territoriale d'un Etat qui affaiblit l'action du gouvernement, c'est le trop grand éloignement des frontières mesure par le temps nécessaire pour les atteindre en partant d'un point central. Or, si l'on envisage la question sous ce point de vue, qui est le seul véritable, on verra que l'Union avec ses treize mille lieues et ses quatre territoires n'est pas plus vaste aujourd'hui qu'elle l'était au commencement de ce siècle. Grace à nos steamers et à nos chemins de fer, New-York est moins éloigné de San Francisco qu'il ne l'était, il y a quarante ans, de Boston ou de la Nouvelle-Orléans. L'étendue normale d'un Etat ne doit donc être relative, et cette limite qu'on ne saurait parcourir qu'à cheval ou en voiture équivalent à huit ou neuf cents lieues peut être franchie avec l'aide puissante de la vapeur. Les locomotives et les bateaux à vapeur sont, en faisant des institutions politiques américaines les plus solides qui puissent unir une république fédérative. En facilitant les communications et en rapprochant les distances, ils permettront au gouvernement d'agir partout à la fois, mettent les populations, établissent un équilibre, grace à la circulation des journaux, cette homogénéité qui en fait la force, et entretiennent en tout du peuple l'orgueil de la patrie et le sentiment de la nationalité.

Ce n'est donc pas l'unité que l'Union a besoin des îles Sandwich. Situées presque à mi-chemin entre San Francisco et Canton, elles offriront à nos navires d'excellents ports de relâche et de ravitaillement. Nos steamers s'y arrêteront aussi pour renouveler leur approvisionnement de charbon. Si donc elles proposent de s'annexer à nous, il y aurait folie à ne pas les accepter, il faudrait plus que notre refus les décidérait peut-être à rechercher l'alliance d'un gouvernement européen. La Russie convoite ardemment les îles Sandwich, elle les convoite non seulement à cause des avantages qu'elles offriraient à sa marine marchande et militaire, mais parce qu'elles lui permettraient de contrôler notre commerce et nos flottes. Nous avons donc un très grand intérêt à posséder les dernières de la Russie, et puisque les îles Sandwich veulent s'associer aux Etats-Unis, ne perdons pas cette excellente occasion de faire une précieuse acquisition.

Politique extérieure des Etats Unis.

On a beaucoup parlé ici de la visite de Kossuth aux Etats Unis, d'intervention et de non-intervention, mais n'a pas cherché, que nous sachions, à approfondir le sens de ce mot. S'il y a intervention, on entend l'immixtion à main armée dans les affaires de l'Europe, on dit : Examinons car ce serait à la fois de la part du gouvernement américain une folie et une impossibilité. Quels secours, par exemple, pourrions nous envoyer aux Hongrois ou aux Italiens à un moment où à relever l'Irlande abattue par l'insurrection ? Mais lorsque ces peuples sont impunément attaqués, et que la liberté d'un citoyen américain est menacée, nous pouvons et nous devons tenir aux despotes de l'Europe un langage digne et ferme. Cette intervention toute morale n'exclue pas au besoin l'emploi de la force, car il appartient à un droit se défend par tous les moyens.

La journal de Paris que nous avons eu ce moment sous les yeux se trompe donc quand il dit qu'un changement évident s'est opéré dans la politique extérieure des Etats Unis. Ils sont plus religieux que jamais de l'intervention par la force des armes. Qu'une nouvelle insurrection éclate en Hongrie, et les Etats Unis ne déclareront pas la guerre à l'Autriche. Ils n'enverront à cette suprême imprudence la cause de la démocratie en Europe ! Rien absolument, car il nous serait impossible de nuire à l'Autriche. Notre rôle doit se borner en ce moment à faire respecter dans l'Ancien Monde les principes civilisateurs et politiques dont nous avons été les fondateurs, et à empêcher qu'elle ne soient foulés aux pieds. L'affaire Koszta a prouvé toute la puissance de ce genre d'intervention. C'est la seule que nous reconnaissons, la seule que nous ne voulons voir proclamer par le gouvernement fédéral.

L'article auquel nous faisons allusion plus haut contient, au milieu de quelques erreurs, une foule trop vraies sur la politique extérieure des Etats-Unis pour que nous ne reproduisions pas ici une partie :

« Nous voyons, dit-il, avec une satisfaction réelle que, par leur différend avec l'Autriche et par leurs intérêts à venir dans la Méditerranée, à procéder part aux affaires de l'Europe, les Etats Unis se préparent à en agir à l'avenir avec le sens profondément pratique qui les distingue entre les peuples.

« Ils ont raison, il n'y a de bon et de raisonnable que le gouvernement fédéral, le liberté de la presse limitée seulement par la calomnie et dans les cas prévenus, le jugement par jurés, une terrible peine infligée personnellement au meurtre de Lynch. Pleins de respect pour l'ancien pour leurs mœurs, ils n'ont pas la nouveauté qui engage dans la lutte, et si un tiers n'est point parce que l'Autriche est un pays inexplorable que le président Pierce, continuant à suivre pas à pas l'Union, refuse avec une si haute fermeté de démontrer les agents subalternes dans l'affaire Koszta. C'est parce que l'Autriche a violé le droit des gens et la loi internationale dans le désir immodéré de se venger de la défection de l'indépendance hongroise.

« Le monde sait que les Etats-Unis n'ont aucune part ni obligations pour les barbaries du contre-révolution de la Moldo-Valachie. On n'est point ainsi parce que le cœur est un sentiment naturel le dépouille de toutes les considérations politiques que le peuple américain a exprimées, ainsi à plus pour la cause du sultan. C'est parce que, quelqu'indifférent des intérêts de la Turquie et de la question d'Orient, il n'en a pas moins adhéré, la cause du sultan, se rattache au grand principe de l'indépendance nationale dans toutes ses sphères intérieures.

« Il semble, à certains publicistes, que les Etats-Unis n'aient rien à faire de se mêler aux affaires de l'ancien monde que dans des vues exclusivement commerciales. Encore une fois, ce n'est pas exact, à moins que l'on ne considère l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, le Danemark, dont ils ont récemment procédé plus ou moins difficilement de la volonté du peuple, sont des pays avec lesquels on ne saurait dire en alliance ou en commerce à même ou moins en matière un intime contact social. Est-ce là ce qu'on appelle ainsi ? N'y a-t-il bénéfice, de respectable que ce système matériel ? Il faut s'expliquer bientôt.

« Si les diplomates échangent entre eux des compliments, ces manœuvres d'ensemble mutuelle, qui se concertent pour reconnaître par transaction les prétentions de paix ou de guerre, auquel vendons-le, et celle se lorait quand nous n'y voudrions pas. Mais malgré tout, le monde partage en deux principes, celui de la souveraineté du peuple, celui de la souveraineté populaire. Il ne reste à y a quelques nuances à s'y donner que les Etats-Unis, dont on ne conçoit pas que se rangent pas du côté du principal moteur de l'indépendance de l'Amérique.

« L'Autriche a directement et la Russie indirectement provoqué les Etats-Unis à se déclarer, ne se refusant pas, ils appartient à tout le notre coté, et en nous éloignant de son gouvernement, nous croyons faire acte de bon voisinage, car, pour le rédire encore, les principes que nous nous avons mis en pratique sont encore les plus sains et la plus généreuse des formules politiques nationales.

CUBA.

Une lettre de la Havane nous annonçait l'autre jour qu'on savait parvenue le 13 octobre vers ces îles de Barbarons, à l'extrémité orientale de l'île, avait fait des signaux et qu'aussitôt une soixantaine d'individus avaient attaqué le fort. Nous avons naturellement traité cette tentative comme elle le méritait. Un avait donné en pensant le signal d'une attaque, qu'aucune ne vient. Nous apprenons aujourd'hui par le *Herald* de New-York l'explication de la chose. Un navire a bien réellement fait un signal en approchant de Barbacoa, mais ce signal voulait simplement dire qu'il avait besoin d'un pilote. Quelques habitans de l'endroit qui ne revent qu'expéditions, pirates et flibustiers, s'alarmèrent et crurent que le bâtiment venait s'emparer de la ville et réveillèrent le fort. Le sergent de fort n'ayant pas de son code parfaitement compris le signal, fit prendre les armes à la garnison et arrêter quelques personnes dont la loyauté ne lui paraissait pas suffisamment démontrée. Voici les noms des prisonniers : Francisco Hernandez, frère du vice-président de la junte cubanaise de New-York, Julian Cerubia, journaliste; Antonio Cerubia, avocat; Antonio Carreras, planteur; Antonio Reyes, Andres Linares, Juan Arsiu, Hernandez, enfant de 12 ans qui venait d'arriver de New-York, sept autres individus ainsi que six soldats de la garnison.

CHEMIN DE FER DES ILES LOUISIANE.

Le surintendant de la Compagnie du Chemin de Fer des Opelousas nous apprend aujourd'hui une excellente occasion d'excursion à l'ouverture d'un pont, deux chemin, nous nous sommes rendus hier à Algier, où est situé le dépôt. Les choses ne sont parties à midi et demi et nous sommes revenus à deux heures, après s'être arrêtés environ vingt minutes à l'extrémité de la voie qui vient parcourt une distance de trente milles, aller et retour.

La ligne longe le fleuve jusqu'à l'endroit où s'arrêtent les travaux et passe par plusieurs habitations sucrières. Les rails sont malheureusement construits, et bien que la machine aille à toute vapeur, les wagons n'éprouvent aucune secousse. La voie ouverte maintenant une distance de dix sept milles de la Nlle-Orléans et, dans une autre section, il y en a dix autres qui sont complètement achevés. La distance qui sépare la Nlle-Orléans du Bayou des Allemands est de 20 milles, lorsque, d'après les conditions du contrat passé entre la Compagnie et les entrepreneurs, devront être achevés en janvier prochain.

Nous reviendrons un autre jour sur la tâche que la Compagnie fait entendre en ce moment.

THEATRE D'ORLEANS. — Demain, jeudi, la *Reine de Chypre*, pour les débuts de M. Lapierre.

CAMPBELLS MINSTRELS.

Les Campbells Minstrels de *l'Armory Hall* donnent ce soir une grande représentation au bénéfice de M. LUCIEN WEST, un des meilleurs artistes de cette compagnie.

Les Campbells des Odd Fellows Hall offrent également une représentation extraordinaire au bénéfice de M. HUBE, le grand comique Ethiopien. Il y aura foule dans les deux salles.

PENSIONNAT GARDNER. — Mlle C. GARDNER, si honorablement connue dans la carrière de l'enseignement, dirige en chef le pensionnat de demoiselles dont Mme Pagaud était autrefois la principale. Ce pensionnat situé au Carrollton, on sait parfaitement à l'abri de toute atteinte de l'épidémie. L'heureux choix n'a pas encore été démenti.

GEORGIE. — Les démocrates de la législature de la Georgie ont désigné M. Charles J. McDonald comme candidat pour le Sénat des Etats-Unis.

Conseil des Assistans-Aldermens.

Le Conseil s'est réuni hier soir conformément à l'ajournement. Dr. Delton au fauteuil, 16 membres présens.

De longs débats relatifs aux résolutions de M. Wallace, ayant pour objet le paiement d'une partie de la taille en bons de grand, occupent une partie de cette séance du Conseil.

Le conseil des rues et débarcadères fait un rapport favorable à l'ouverture des rues Benton, de la rue de l'Hôpital à la rue du Canal. Adopté.

Le même conseil fait un autre rapport contre l'adjudication de contrat pour l'enlèvement des décombres dans le 2me district; le voyer est autorisé à faire réparer les dits débarcadères aux frais de l'adjudicataire et de la caution. Adopté.

Conseil de mêmes rapports — Le conseil a présenté plusieurs rapports défavorables à diverses réclamations, et recommande le paiement d'une heures de 214 à M. Evans et d'une autre de 6200 à M. de Bachely. Adopté. Un rapport de la majorité du même comité propose de payer le salaire de M. Bradford pendant sa maladie — Adopté.

Conseil municipal — Rapport favorable à la pétition de M. Jos. Roos, demandant une autorisation d'établir une fabrique de noir animal. Adopté.

Conseil des Incendies — Rapport favorable à la pétition de la compagnie des pompiers No 94, demandant une somme de trouble au paiement d'une somme de $3000 comme à compter à la compagnie au dépôt de la compagnie Eagle — Favorable à la demande de la compagnie No 29, commandant d'acquérir l'usage d'une pompe — Adopté.

L'ordre du jour appelle la résolution pour étendre le marché rue Marie jusqu'à la rue Fulton. M. Davis dit que cet amélioration coûterait $7,480 et qu'elle rapporterait un revenu additionnel de $4,000

Résolution pour la construction d'un nouveau pont de trente pieds de large dans le 3e district ; référée au conseil des rues et débarcadères.

Le Conseil se forme en comité général pour procéder au rapport basé sur la résolution de M. Hart, pour voyant à l'établissement d'un bureau de santé. Cette résolution porte qu'il sera nommé un officier de santé, auquel un salaire de $4,000 sera accordé, qui aidé pourra recevoir $1,000 et le commis $1,200.

Une motion est faite de substituer à la résolution ci-dessus une motion demandant à la législature d'établir la place de commissaire des rues et accordant au Conseil Commun le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à la salubrité de la ville. — Un membre demande que cet amendement soit référé au comité de rues et débarcadères — adopté.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du Recorder Winter.

FAUX PRETEXTES. — William A. Loyd, accusé d'avoir obtenu de l'argent au moyen de faux prétextes, a été arrêté à Lexington, Ky.

CHOSES N'AMENT PAS. — Hubbell, 10 ans, a été le recorder avant-hier à l'arrestation, c'est-à-dire pour prétendre entrer au théâtre de la place. On ne connaît pas encore les dispositions de l'enfant qui a été jugé convenable de faire.

FAUX PRETEXTES. — Une pauvre femme, du nom de Celine Gerard, a été arrêtée hier au matin par le 2me district et admonestée qu'on lui permît d'y gagner sa vie. La malheureuse ne savait pas où aller pour se loger.

ARRESTATION DE VOYEUR. — John Madison n'aquarium dans les rues, a été arrêté hier soir par le 2me district et admonesté à donner des coups de pied à ses voisins.

Sans Morris s'est plaint d'avoir été assailli, dans la rue Bourbon, par William Arnolly, dont il désire qu'elle n'avait offert personne protection à William.

VOL. — Mme Bouhand a été arrêté lundi dans le second district pour la prévention de vol et d'abus envers Mme Bouhand. Le voleur a déclaré avoir commis qu'il avait volé 45 dollars à Mme Bouhand à l'époque où elle était absente. Mme Bouhand a fait arrêter son mari par crainte, disait-elle, qu'il ne dissipât tout son argent. Le juge Canon a remis les parties à huitaine.

Vol. — Mme Bouhand a été arrêté lundi dans le second district pour la prévention de vol et d'abus envers son mari. Le voleur a déclaré avoir commis qu'il avait volé 45 dollars à Mme Bouhand à l'époque où elle était absente. Mme Bouhand a fait arrêter son mari par crainte, disait-elle, qu'il ne dissipât tout son argent. Le juge Canon a remis les parties à huitaine.

— Nous avons reçu aujourd'hui l'Abeille du 17, elle doit arriver les dépêches publiées par les ministres de la guerre et des finances. Le roi leur a dit, en substance, qu'il ne pouvait pas entrer en lutte à l'extérieur, que la nation était épuisée, qu'il ne pouvait pas faire appel à la guerre civile, qu'il ne pouvait pas compter sur l'armée, qu'il ne pouvait pas compter sur la garde nationale, qu'il ne pouvait pas compter sur la Chambre, chacun d'eux voulant imposer au gouvernement sa propre volonté.

M. Lamoricière qui remplaçait à la guerre par M. Subervie, directeur au même département, et M. Freslon, garde des sceaux, à la justice, ont refusé de signer les ordonnances du roi. Ils ont été remplacés par M. Bastide, ministre des affaires étrangères, M. Recurt, ministre de l'intérieur, et M. Duclerc, ministre des finances.

— On a formé à Turin cinq chefs et deux plusieurs autres villes des comités de résistance, chargés de faire appel à la charité des citoyens pour secourir le clergé qui souffre.

— Le régiment d'Aquitaine arrivé à Rome a pris la garde du palais du pape en remplacement du premier service qui arrive d'Ancône par le Pô à Turin. Les compagnies sont logées. Du reste, les désordres sont été réprimés. Le gouvernement a la confiance qu'il pourra compter sur la garde civique, à l'exception de quelques individus qui ont été signalés à l'autorité.

— Le général Oudinot a été nommé commandant en chef de l'armée d'occupation.

— Le général Rostolan est mort dans sa 70e année, commandant d'une division militaire, et ancien pair de France.

— Le général Cavaignac a été nommé membre du conseil d'amirauté.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 1re division militaire, en remplacement du général Rostolan.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 2e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 3e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 4e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 5e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 6e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 7e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 8e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 9e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 10e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 11e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 12e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 13e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 14e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 15e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 16e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 17e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 18e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 19e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 20e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 21e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 22e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 23e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 24e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 25e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 26e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 27e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 28e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 29e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 30e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 31e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 32e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 33e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 34e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 35e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 36e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 37e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 38e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 39e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 40e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 41e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 42e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 43e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 44e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 45e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 46e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 47e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 48e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 49e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 50e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 51e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 52e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 53e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 54e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 55e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 56e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 57e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 58e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 59e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 60e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 61e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 62e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 63e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 64e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 65e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 66e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 67e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 68e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 69e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 70e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 71e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 72e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 73e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 74e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 75e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 76e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 77e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 78e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 79e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 80e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 81e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 82e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 83e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 84e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 85e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 86e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 87e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 88e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 89e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 90e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 91e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 92e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 93e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 94e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 95e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 96e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 97e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 98e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 99e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 100e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 101e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 102e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 103e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 104e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 105e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 106e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 107e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 108e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 109e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 110e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 111e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 112e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 113e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 114e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 115e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 116e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 117e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 118e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 119e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 120e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 121e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 122e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 123e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 124e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 125e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 126e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 127e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 128e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 129e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 130e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 131e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 132e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 133e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 134e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 135e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 136e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 137e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 138e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 139e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 140e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 141e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 142e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 143e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 144e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 145e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 146e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 147e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 148e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 149e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 150e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 151e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 152e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 153e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 154e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 155e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 156e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 157e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 158e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 159e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 160e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 161e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 162e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 163e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 164e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 165e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 166e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 167e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 168e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 169e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 170e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 171e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 172e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 173e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 174e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 175e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 176e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 177e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 178e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 179e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 180e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 181e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 182e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 183e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 184e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 185e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 186e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 187e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 188e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 189e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 190e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 191e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 192e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 193e division militaire, en remplacement du général Lamoricière.

— Le général Cavaignac a été nommé commandant de la 194e division militaire, en remplacement du général Bedeau.

— Le général Changarnier a été nommé commandant de la 195e division militaire, en remplacement du général Cavaignac.

— Le général Lamoricière a été nommé commandant de la 196e division militaire, en remplacement du général Changarnier.

— Le général Bedeau a été nommé commandant de la 197e division militaire, en rempl